



ATTESTATION
DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE
(Article 104 du code civil)

Je soussigné(e), M. ou Mme
(nom d'épouse suivi du nom de jeune fille pour les femmes mariées et prénoms)

.....

Demeurant à l'adresse suivante :

.....

.....

.....

Certifie quitter définitivement cette adresse pour m'établir à l'adresse suivante :

.....

.....

.....

A compter du :

Fait à Coupvray

Le

Signature :

NB : Ce document doit être visé et tamponné par la mairie de la commune de départ.